



PERFORMANCES D'UNE BANQUE EN ACTION

GROUPE BANQUE POPULAIRE

- COMPTES CONSOLIDÉS AUX NORMES IAS / IFRS

30 JUIN 2009



BANQUE POPULAIRE

FAITE POUR VOUS



BONNE PERFORMANCE COMMERCIALE ET FINANCIÈRE

Dépôts de la clientèle	157,7 MMDH	+13%
Crédits à l'économie	122,3 MMDH	+21%
Produit net bancaire	4,4 MMDH	+8,7%
Résultat net Part du Groupe	1,6 MMDH	+7,6%
Fonds propres Part du Groupe	22,7 MMDH	+17,4%
Total bilan	199 MMDH	+8%

Rating Standard & Poor's : BB+ / Stable / B

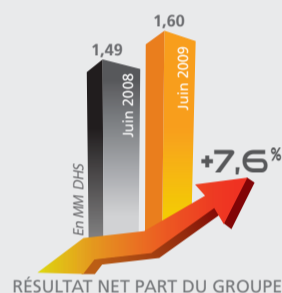
Le Comité Directeur du Crédit Populaire du Maroc s'est réuni le 25 Septembre 2009, sous la présidence de Monsieur Mohamed BENCHAABOUN, pour apprécier l'évolution de l'activité et arrêter les comptes du Groupe au titre du premier semestre 2009.

CROISSANCE NOTABLE DES RÉSULTATS ET RENFORCEMENT DE L'ASSISE FINANCIÈRE

+7,6%
À 1,6 MILLIARDS DE DH

RÉSULTAT NET PART DU GROUPE : 1,6 milliard de DH

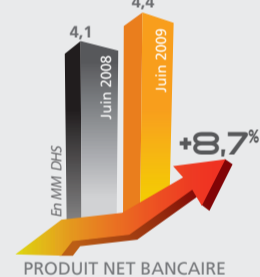
Le Groupe a enregistré au terme du premier semestre 2009 de bonnes performances financières, avec un résultat net part du Groupe de 1,6 milliard de DH en croissance de +7,6%. Sur une base sociale, le résultat net s'est apprécié de +12,7% à 1,4 milliard de DH.



+8,7%
À 4,4 MILLIARDS DE DH

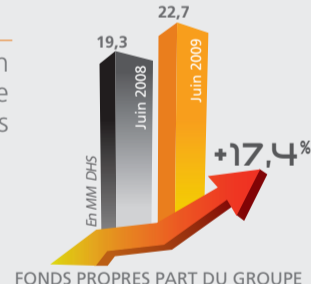
PRODUIT NET BANCAIRE : 4,4 milliards de DH

Fruit d'un positionnement renforcé du Groupe sur tous ses marchés, le produit net bancaire consolidé s'est affiché en progression de +8,7% à 4,4 milliards de DH, tenant à une évolution sensible du résultat des activités de marche (+17%) et de la marge sur commissions (+11,6%).



COEFFICIENT D'EXPLOITATION : 39,7%

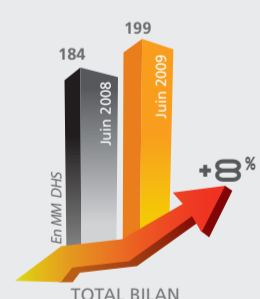
Le coefficient d'exploitation de la banque s'est situé à 39,7% contre 41,0% à fin Juin 2008, reflétant l'amélioration de son efficacité opérationnelle, dans un contexte marqué par le lancement de projets structurants et des efforts d'investissements et de recrutement accompagnant la dynamique de développement du Groupe.



+17,4%
À 22,7 MILLIARDS DE DH

FONDS PROPRES PART DU GROUPE : 22,7 milliards de DH

Les fonds propres se sont établis à 22,7 milliards de DH en hausse de +17,4%, renforçant ainsi l'assise financière du Groupe et lui permettant d'accompagner sa stratégie de développement. Pour sa part, le total bilan s'est inscrit sur la même lancée, avec un accroissement de 8% à 199 milliards de DH.

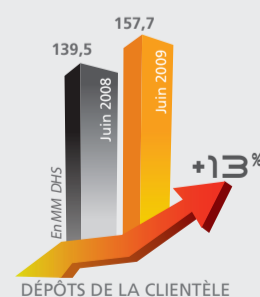


DYNAMIQUE SOUTENUE DE L'ACTIVITÉ RETAIL

+13%
À 157,7 MILLIARDS DE DH

DÉPÔTS DE LA CLIENTÈLE : 157,7 milliards de DH

Les dépôts de la clientèle ont augmenté de +13% à 157,7 milliards de DH. Cette progression, largement supérieure à celle du secteur bancaire (+6,8%), a permis de conforter le leadership du Groupe en matière de collecte, avec une part de marché de 27,2% en amélioration de +0,7 point par rapport à fin 2008. Cette performance résulte de la mobilisation des équipes commerciales et leur implication dans les efforts de bancarisation, ce qui a permis le renforcement du portefeuille clients depuis le 1er janvier 2009 de plus de 218 000 relations, soit la plus large base clientèle de la place (3 millions de clients dont 475 000 sociétaires).



GROUPE BANQUE POPULAIRE

COMPTES CONSOLIDÉS AUX NORMES IAS/IFRS
30 JUIN 2009

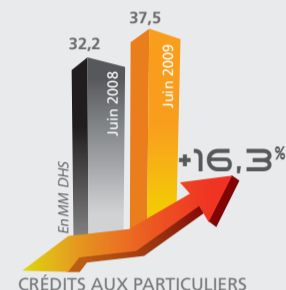


Cette dynamique est appuyée par le développement du réseau de proximité Banque Populaire à plus de 800 agences, à ce jour, soit le premier réseau du secteur bancaire. Le nombre de guichets automatiques s'est élevé à 851 confortant ainsi le rang de leader du Groupe dans les activités monétiques.

Par ailleurs, le Groupe a consolidé sa position sur le marché des Marocains du Monde, avec un volume de dépôts de 62,5 milliards de DH. Cette performance est portée notamment par la diversification des canaux de transferts du Groupe et sa politique de proximité engagée à travers son passeport Européen et ses bureaux de représentation.

Les crédits aux particuliers ont affiché une progression de +16,3% à 37,5 milliards de DH, soit une part de marché en crédit à la consommation et en crédit acquéreur respectivement de 34,6% et 23%.

En appui au réseau retail, Assalaf Chaabi a enregistré une hausse de 22% de son encours à 3,7 milliards de DH et réalisé un résultat net de 28,2 millions de DH en accroissement de 14%. Maroc Assistance internationale a, quant à elle, consolidé son rang de leader dans le domaine de l'assistance avec des primes de 245 millions de DH en accroissement de 9% et un résultat net de 12,8 millions de DH, en évolution de 17%.



ESSOR COMMERCIAL SUR LE MARCHÉ DES ENTREPRISES

Fidèle à ses valeurs originelles, le Groupe maintient son engagement dans le soutien à l'économie réelle, en se positionnant en tant qu'acteur de référence sur le marché des entreprises.

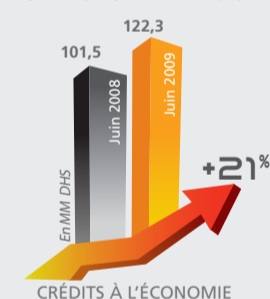
+22,5%
À 84,8 MILLIARDS DE DH

CREDITS AUX ENTREPRISES : 84,8 milliards de DH

Les crédits aux entreprises se sont situés à 84,8 milliards de DH, en hausse de +22,5% ou +15,6 milliards de DH.

Le Groupe a ainsi renforcé son implication dans le financement des secteurs productifs de l'économie nationale, avec une augmentation significative des crédits à l'économie (+21%) et une part de marché de 22,3%.

Fruit d'une consolidation des synergies avec le réseau du Groupe et d'une stratégie commerciale ambitieuse, l'activité de Chaabi leasing a enregistré de bonnes performances avec une croissance de 20% de l'encours de crédit-bail et un résultat net en amélioration sensible de 12% à plus de 24,8 millions de DH.



CROISSANCE DES ACTIVITÉS DE LA BANQUE DE FINANCEMENT ET D'INVESTISSEMENT

Le Groupe a poursuivi sa stratégie de développement dans les métiers de la banque de financement et d'investissement, à travers une intervention particulièrement soutenue de la BCP-Bank avec un portefeuille titres de 36,3 milliards de DH.

Parallèlement et dans le droit fil de cette stratégie de croissance, les activités de la Banque d'investissement ont été regroupées au sein de Upline Group. Cette nouvelle filialisation d'envergure, permettra au Groupe de devenir un acteur de référence dans ce domaine et de hisser son positionnement à un niveau en phase avec sa dimension.

FILIALES À L'INTERNATIONAL : RELAIS DE CROISSANCE DU GROUPE

Les filiales à l'international ont connu un développement accéléré, en ligne avec leur vocation de relais de croissance du Groupe.

Pour la Banque Chaabi du Maroc (BCDM), l'année 2009 a été marquée par la poursuite de l'extension soutenue de son réseau commercial en Europe, en vue de conforter la position du Groupe sur le marché des Marocains du Monde. La BCDM a enregistré une performance commerciale et financière significative avec une appréciation du résultat net de 63% à 12,3 millions de DH.

Les réalisations de Chaabi International bank Offshore s'inscrivent en droite ligne avec son business plan, avec un encours de crédits et un résultat net en hausse respective de 239% et 105%.

Les Banques Populaires Maroc-Centrafricaine et Maroc-Guinéenne ont, quant à elles, renforcé leur positionnement dans leurs métiers conformément aux objectifs fixés, affichant un résultat net respectivement de 24,8 millions de DH et 8,6 millions de DH, en accroissement de 51% et 18%.



EXTRAIT DE LA COMMUNICATION FINANCIÈRE (*)

1. RÉSUMÉ DES PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUÉS PAR LE GROUPE BANQUE POPULAIRE

1.1. CONTEXTE

Les normes comptables internationales (International Financial Reporting Standards - IFRS) ont été appliquées aux comptes consolidés du Groupe Banque Populaire à compter du 1er janvier 2008 avec bilan d'ouverture au 1er janvier 2007.

L'objectif primordial des autorités réglementaires est de doter les établissements de crédit d'un cadre de comptabilité et d'information financière conforme aux standards internationaux en termes de transparence financière et de qualité de l'information fournie.

Le contenu des présents états financiers est conforme à la norme IAS 34 relative à l'information financière intermédiaire qui prévoit la publication de comptes semestriels condensés.

1.2. NORMES COMPTABLES APPLIQUÉES

1.2.1. Périmètre de consolidation

Les comptes consolidés du Crédit Populaire du Maroc regroupent l'ensemble des entreprises sous contrôle exclusif, contrôle conjoint ou sous influence notable hormis celles dont la consolidation présente un caractère négligeable pour l'établissement des comptes consolidés du CPM. Une filiale est consolidée à partir de la date à laquelle le CPM obtient effectivement son contrôle. Les entités temporairement contrôlées sont également intégrées dans les comptes consolidés jusqu'à la date de leur cession.

Le CPM consolide les structures juridiques distinctes créées spécifiquement pour gérer une opération ou un groupe d'opérations similaires (entités ad hoc), et ce même en l'absence de lien en capital, dans la mesure où il en exerce en substance le contrôle, au regard des critères suivants :

- Les activités de l'entité sont menées pour le compte exclusif du CPM, de telle sorte que ce dernier en tire des avantages ;
- Le CPM dispose du pouvoir de décision et de gestion afin d'obtenir la majorité des avantages liés aux activités courantes de l'entité. Ce pouvoir se caractérise notamment par la capacité de dissoudre l'entité, d'en changer les statuts ou de s'opposer formellement à leur modification ;
- Le CPM a la capacité d'obtenir la majorité des avantages de l'entité et par conséquent peut être exposé aux risques liés à l'activité de ladite entité. Les avantages peuvent prendre la forme d'un droit à recevoir tout ou partie du résultat, une quote-part d'actif net, à disposer d'un ou plusieurs actifs ou à bénéficier de la majorité des actifs résiduels en cas de liquidation ;
- Le CPM conserve la majorité des risques pris par l'entité afin d'en retirer un avantage; tel est le cas si les investisseurs extérieurs bénéficient d'une garantie de la part d'une société du CPM leur permettant de limiter de façon importante leur risque.

PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION DU GROUPE BANQUE POPULAIRE

En milliers de Dirhams

Participation	% Intérêt	% Contrôle	Capital social (KDH)	Méthode de consolidation
CPM	100,00%	100,00%	2 631 018,00	(EC) *
BCDM en (KEuro)	100,00%	100,00%	21 000,00	(IG)*
FBPMC	100,00%	100,00%	212 653,00	IG
MEDIA FINANCE	60,00%	100,00%	206 403,00	IG
CHAABI LEASING	100,00%	100,00%	250 000,00	IG
CIB en (K USD)	100,00%	100,00%	2 200,20	IG
MOUSSAHAMA	99,86%	99,86%	36 400,00	IG
ASSALAF CHAABI	86,96%	86,96%	177 000,00	IG
CHAABI LLD	70,00%	70,00%	20 000,00	IG
UPLINE GROUP	67,01%	67,01%	46 783,60	IG
BPMC en (K FCA)	62,50%	62,50%	2 000 000,00	IG
MAI	60,76%	60,76%	50 000,00	IG
BPMG en (K GNF)	53,90%	53,90%	25 149 330,00	IG
DAR ADDAMANE	52,63%	52,63%	75 000,00	IG
BAA	19,31%	19,31%	500 000,00	(MEE)*

(*) EC : établissement consolidant

(*) IG : Intégration Globale

(*) MEE : Mise en équivalence

1.2.2. Méthodes de consolidation

1.2.2.1. Entreprises contrôlées : Filiales

Les entreprises contrôlées par le CPM sont consolidées par intégration globale. Le CPM contrôle une filiale lorsqu'elle est en mesure de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entité afin de bénéficier de ses activités. Le contrôle est présumé exister lorsque le CPM détient, directement ou indirectement, plus de la moitié des droits de vote de la filiale.

Il est attesté lorsque le CPM dispose du pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de l'entité en vertu d'un accord, ou de nommer, de révoquer ou de réunir la majorité des membres du conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent.

La détermination du pourcentage de contrôle prend en compte les droits de vote potentiels qui donnent accès à des droits de vote complémentaires, dès lors qu'ils sont immédiatement exerçables ou convertibles.

1.2.2.2. Entreprises sous contrôle conjoint : Co-entreprises

Les entreprises sous contrôle conjoint sont consolidées par intégration proportionnelle ou par mise en équivalence. Le CPM possède un contrôle conjoint lorsque, en vertu d'un accord contractuel, les décisions financières et opérationnelles nécessitent l'accord unanime des parties qui se partagent le contrôle.

1.2.2.3. Entreprises sous influence notable : Associées

Les entreprises sous influence notable sont mises en équivalence. L'influence notable est le pouvoir de participer aux décisions de politique financière et opérationnelle d'une entité, sans en détenir le contrôle.

Elle est présumée si le CPM détient, directement ou indirectement, 20 % ou plus des droits de vote dans une entité. Les participations inférieures à ce seuil sont exclues du périmètre de consolidation, sauf si elles représentent un investissement stratégique, et si le CPM y exerce une influence notable effective.

Les variations de capitaux propres des sociétés mises en équivalence sont comptabilisées à l'actif du bilan sous la

rubrique « Participations dans les entreprises mises en équivalence » et au passif du bilan sous la rubrique de capitaux propres appropriée.

L'écart d'acquisition sur une société consolidée par mise en équivalence figure également sous la rubrique

« Participations dans les entreprises mises en équivalence ».

Si la quote-part du CPM dans les pertes d'une entreprise mise en équivalence est égale ou supérieure à ses intérêts dans cette entreprise, le CPM cesse de prendre en compte sa quote-part dans les pertes à venir. La participation est alors présentée pour une valeur nulle. Les pertes supplémentaires de l'entreprise associée sont provisionnées uniquement lorsque le CPM a une obligation légale ou implicite de le faire ou lorsqu'elle a effectué des paiements pour le compte de l'entreprise.

1.2.2.4. Intérêts minoritaires

Les intérêts minoritaires sont présentés séparément dans le résultat consolidé, ainsi que dans le bilan consolidé au sein des capitaux propres.

1.2.3. Options retenues par le Groupe Banque Populaire

1.2.3.1. Définition du périmètre

Afin de définir les sociétés à intégrer dans le périmètre de consolidation, les critères suivants doivent être respectés :

- Le CPM doit détenir, directement ou indirectement, au moins 20 % de ses droits de vote existants et potentiels.
- L'une des limites suivantes est atteinte :
 - Le total du bilan de la filiale est supérieur à 0,5% du total bilan consolidé,
 - La situation nette de la filiale est supérieure à 0,5% de la situation nette consolidée,
 - Le chiffre d'affaires ou produits bancaires de la filiale sont supérieurs à 0,5% des produits bancaires consolidés,

Les titres de participation sur lesquelles le CPM n'a aucun contrôle ne sont pas intégrés au niveau du périmètre même si leur contribution remplit les critères présentés ci-avant.

Il est à noter que le CPM a choisi la consolidation selon l'optique de la maison mère.

1.2.3.2. Exception

Une entité ayant une contribution non significative doit intégrer le périmètre de consolidation si elle détient des actions ou parts dans des filiales qui vérifient un des critères ci-dessus décrits.

1.2.3.3. La consolidation des entités ad hoc

La consolidation des entités ad hoc et plus particulièrement des fonds sous contrôle exclusif a été précisée par le SIC 12. En application de ce texte, la Fondation Banque Populaire pour le micro crédit a été intégrée dans le périmètre de consolidation. La présidence du conseil d'administration de la fondation est assurée par le Président Directeur Général de la Banque Centrale Populaire suite à la modification de ses statuts.

Les exclusions du périmètre de consolidation :

Une entité contrôlée ou sous influence notable est exclue du périmètre de consolidation lorsque dès son acquisition, les titres de cette entité sont détenus uniquement en vue d'une cession ultérieure à brève échéance. Ces titres sont comptabilisés dans la catégorie des actifs destinés à être cédés, et évalués à la juste valeur par résultat. Les participations (hors participations majoritaires) détenues par des entités de capital-risque sont également exclues du périmètre de consolidation dans la mesure où elles sont classées en actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option.

1.2.3.4. Les méthodes de consolidation

Les méthodes de consolidation sont fixées respectivement par les normes IAS 27, 28 et 31. Elles résultent de la nature de contrôle exercé par le Groupe Banque Populaire sur les entités consolidables, quelle qu'en soit l'activité et qu'elles aient ou non la personnalité morale.

Les acquisitions d'intérêts minoritaires sont comptabilisées en utilisant la « parent equity extension method », par la quelle la différence entre le prix payé et la valeur comptable de la quote-part des actifs nets acquis est comptabilisée en goodwill

1.3. IMMOBILISATIONS

Les immobilisations inscrites au bilan du Groupe comprennent les immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation, hors exploitation ainsi que les immeubles de placement.

Les immobilisations d'exploitation sont utilisées à des fins de production de services, ou administratives. Elles incluent les biens autres qu'immobiliers, donnés en location simple.

Les immeubles de placement sont des biens immobiliers détenus pour en retirer des loyers et valoriser le capital investi.

1.3.1. Comptabilisation initiale

Les immobilisations sont enregistrées à leur coût d'acquisition augmenté des frais directement attribuables, et des coûts d'emprunt encourus lorsque la mise en service des immobilisations est précédée d'une longue période de construction ou d'adaptation.

Les logiciels développés en interne, lorsqu'ils remplissent les critères d'immobilisation, sont immobilisés pour leur coût direct de développement qui inclut les dépenses externes et les frais de personnel directement affectables au projet.

1.3.2. Evaluation et comptabilisation ultérieures

Après comptabilisation initiale, les immobilisations sont évaluées à leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes éventuelles de valeur. Il est également possible d'opter pour la réévaluation postérieurement à la comptabilisation initiale.

1.3.3. Amortissement

Le montant amortissable d'une immobilisation est déterminé après déduction de sa valeur résiduelle. Seuls les biens donnés en location simple sont réputés avoir une valeur résiduelle, la durée d'utilité des immobilisations d'exploitation étant généralement égale à la durée de vie économique attendue du bien.

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire sur la durée d'utilité attendue du bien pour l'entreprise. Les dotations aux amortissements sont comptabilisées sous la rubrique « Dotations aux amortissements et provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles » du compte de résultat.

Lorsqu'une immobilisation est composée de plusieurs éléments pouvant faire l'objet de remplacement à intervalles réguliers, ayant des utilisations différentes ou procurant des avantages économiques selon un rythme différent, chaque élément est comptabilisé séparément et chacun des composants est amorti selon un plan d'amortissement qui lui est propre.

1.3.4. Dépréciation

Les immobilisations amortissables font l'objet d'un test de dépréciation lorsqu'à la date de clôture, d'éventuels indices de perte de valeur sont identifiés. Les immobilisations non amortissables ainsi que les écarts d'acquisition font l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois par an. S'il existe un tel indice de dépréciation, la valeur recouvrable de l'actif est comparée à la valeur nette comptable de l'immobilisation.

En cas de perte de valeur, une dépréciation est constatée en compte de résultat. La dépréciation est reprise en cas d'amélioration de la valeur recouvrable ou de disparition des indices de dépréciation.

Les dépréciations sont comptabilisées dans le poste « Dotations aux amortissements et provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles » du compte de résultat.



EXTRAIT DE LA COMMUNICATION FINANCIÈRE

1.3.5. Plus ou moins-values de cession

Les plus ou moins values de cession des immobilisations d'exploitation sont enregistrées au compte de résultat dans le poste « Gains nets sur autres actifs ».

Les plus ou moins values de cession des immeubles de placement sont enregistrées au compte de résultat dans le poste « Produits des autres activités » ou « Charges des autres activités ».

1.3.6. Options retenues par le Groupe Banque Populaire

Approche par composants

Dans les comptes sociaux, les constructions sont amorties linéairement sur 25 ans, alors qu'elles sont constituées de plusieurs composants qui n'ont pas, en principe, les mêmes durées d'utilité.

La définition des composants standards des différentes catégories de constructions a été effectuée suite à une expertise métier et à une étude réalisée auprès de certaines BPR. La répartition par composants s'applique de manière différente selon la nature des constructions.

Ainsi, quatre familles de constructions ont été définies, et pour chacune d'elles une répartition moyenne par composants a été établie. Chaque composant a fait l'objet d'un amortissement sur la durée d'utilité documentée en interne.

Evaluation

Le Groupe a opté pour le modèle du coût, l'option de réévaluation prévue par IAS 16 n'a pas été retenue.

Après sa comptabilisation en tant qu'actif, une immobilisation corporelle doit être comptabilisée à son coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

Toutefois, selon IFRS 1, une entité peut décider d'évaluer une immobilisation corporelle à la date de transition aux IFRS à sa juste valeur et utiliser cette juste valeur en tant que coût présumé à cette date. Cette option a été retenue pour les terrains qui ont fait l'objet de réévaluation par des experts externes.

1.4. CONTRATS DE LOCATION

Les différentes sociétés du Groupe peuvent être le preneur ou le bailleur de contrats de location.

1.4.1. Le groupe est le bailleur

Les locations consenties par une société du Groupe sont analysées comme des contrats de location-financement (crédit-bail, location avec option d'achat et autres) ou en contrats de location simple.

1.4.1.1. Contrats de location –financement

Dans un contrat de location-financement, le bailleur transfère au preneur la quasi-totalité des risques et avantages de l'actif. Il s'analyse comme un financement accordé au preneur pour l'achat d'un bien.

La valeur actuelle des paiements dus au titre du contrat, augmentée le cas échéant de la valeur résiduelle, est enregistrée comme une créance.

Le revenu net de l'opération pour le bailleur ou le loueur correspond au montant d'intérêts du prêt et est enregistré au compte de résultat sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés ». Les loyers perçus sont répartis sur la durée du contrat de location-financement en les imputant en amortissement du capital et en intérêts de façon à ce que le revenu net représente un taux de rentabilité constant sur l'encours résiduel. Le taux d'intérêt utilisé est le taux d'intérêt implicite du contrat.

Les dépréciations constatées sur ces prêts et créances, qu'il s'agisse de dépréciations individuelles ou collectives, suivent les mêmes règles que celles décrites pour les prêts et créances.

1.4.1.2. Contrats de location simple

Un contrat de location simple est un contrat par lequel, la quasi-totalité des risques et avantages de l'actif mis en location n'est pas transférée au preneur.

Le bien est comptabilisé à l'actif du bailleur en immobilisations et amorti linéairement sur la période de location après avoir déduit, le cas échéant, de son prix d'acquisition l'estimation de sa valeur résiduelle.

Les loyers sont comptabilisés en résultat pour leur totalité de manière linéaire sur la durée du contrat de location.

Ces loyers et ces dotations aux amortissements sont enregistrés au compte de résultat sur les lignes « Produits des autres activités » et « Charges des autres activités ».

1.4.2. Le groupe est le preneur

Les contrats de location pris par une société du Groupe sont analysés comme des contrats de location-financement (crédit-bail et autres) ou en contrats de location simple.

1.4.2.1. Contrats de location –financement

Un contrat de location-financement est considéré comme un bien acquis par le preneur et financé par emprunt.

L'actif loué est comptabilisé pour sa valeur de marché à l'actif du bilan du preneur ou si celle-ci est inférieure, pour la valeur actualisée des paiements minimaux au titre du contrat de location déterminée au taux d'intérêt implicite du contrat.

En contrepartie, une dette financière d'un montant égal à la valeur de marché de l'immobilisation ou à la valeur actualisée des paiements minimaux est constatée au passif du preneur.

Le bien est amorti selon la même méthode que celle applicable aux immobilisations détenues pour compte propre, après avoir déduit, le cas échéant, de son prix d'acquisition l'estimation de sa valeur résiduelle.

La durée d'utilisation retenue est la durée de vie utile de l'actif. La dette financière est comptabilisée au coût amorti.

1.4.2.2. Contrats de location simple

Le bien n'est pas comptabilisé à l'actif du preneur. Les paiements effectués au titre des contrats de location simple sont enregistrés dans le compte de résultat linéairement sur la période de location.

1.5. PRÊTS ET CRÉANCES, ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE

1.5.1. Prêts et créances

La catégorie « Prêts et créances » inclut les crédits à la clientèle et les opérations interbancaires réalisées par le Groupe, les participations du Groupe dans des crédits syndiqués.

Les prêts et créances sont comptabilisés initialement à leur juste valeur qui est, en règle générale, le montant net décaissé à l'origine, et comprend les coûts d'origination directement imputables à l'opération ainsi, que certaines commissions perçues (frais de dossier, commissions de participation et d'engagement), considérés comme un ajustement du rendement effectif du prêt.

Les prêts et créances sont évalués ultérieurement au coût amorti, et les intérêts, ainsi que les coûts de transaction et commissions inclus dans la valeur initiale des crédits concourent à la formation du résultat de ces opérations sur la durée du crédit, calculée selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les commissions perçues sur des engagements de financement préalables à la mise en place d'un crédit sont différées, puis intégrées à la valeur du crédit lors de son attribution. Les commissions perçues sur des engagements de financement dont, la probabilité qu'ils donnent lieu au tirage d'un prêt est faible, ou dont les utilisations sont aléatoires dans le temps et dans leur montant, sont étalées linéairement sur la durée de l'engagement.

1.5.2. Engagements de financement

Les engagements de financement sont comptabilisés à leur juste valeur, qui est généralement le montant de la commission d'engagement perçue. Elles sont comptabilisées conformément aux règles énoncées ci-dessus.

Une provision pour risque est constatée, le cas échéant, s'il apparaît que cet engagement se traduira par une perte probable du fait notamment de la défaillance du bénéficiaire de l'engagement.

1.5.3. Engagements de garanties données

Les engagements de garantie sont comptabilisés à leur juste valeur, qui est généralement le montant de la commission de garantie perçue. Ces commissions sont ensuite comptabilisées en résultat prorata temporis sur la période de garantie.

Une provision pour risque est constatée, le cas échéant, s'il apparaît que cet engagement se traduira par une perte probable du fait notamment de la défaillance du débiteur.

1.6. DÉTERMINATION DE LA JUSTE VALEUR

1.6.1. Principes généraux

Tous les instruments financiers sont évalués à la juste valeur, soit au bilan (actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat, y compris les dérivés, et actifs financiers disponibles à la vente), soit dans les notes aux états financiers pour les autres actifs et passifs financiers.

La juste valeur est le montant pour lequel un actif peut être échangé, un passif éteint, entre deux parties consentantes, informées et agissant dans le cadre d'un marché concurrentiel.

La juste valeur est le prix coté sur un marché actif lorsqu'un tel marché existe ou, à défaut, celle déterminée en interne par l'usage d'une méthode de valorisation, qui incorpore le maximum de données observables du marché en cohérence avec les méthodes utilisées par les acteurs du marché.

1.6.2. Prix cotés sur un marché actif

Lorsque des prix cotés sur un marché actif sont disponibles, ils sont retenus pour la détermination de la juste valeur de marché. Sont ainsi valorisés les titres cotés et les dérivés sur marchés organisés comme les futures et les options.

1.6.3. Prix non cotés sur un marché actif

Lorsque le prix d'un instrument financier n'est pas coté sur un marché actif, la valorisation est opérée par l'usage de modèles généralement utilisés par les acteurs du marché (méthode d'actualisation des flux futurs de trésorerie, modèle de Black-Scholes pour les options).

Le modèle de valorisation incorpore le maximum de données observables du marché : prix de marché cotés d'instruments ou de sous-jacents similaires, courbe des taux d'intérêt, cours des devises, volatilité implicite, prix des marchandises.

La valorisation issue des modèles est effectuée sur des bases prudentes. Elle est ajustée afin de tenir compte du risque de liquidité et du risque de crédit, afin de refléter la qualité de crédit des instruments financiers.

1.6.4. Marge dégagée lors de la négociation des instruments financiers

La marge dégagée lors de la négociation de ces instruments financiers (day one profit) :

- Est immédiatement constatée en résultat si les prix sont cotés sur un marché actif ou si le modèle de valorisation n'incorpore que des données observables du marché ;
- Est différée et étalée en résultat sur la durée du contrat, lorsque toutes les données ne sont pas observables sur le marché ; lorsque les paramètres non observables à l'origine le deviennent ; la part de la marge non encore reconnue est alors comptabilisée en résultat.

1.6.5. Actions non cotées

La juste valeur des actions non cotées est déterminée par comparaison avec une transaction récente portant sur le capital de la société concernée, réalisée avec un tiers indépendant et dans des conditions normales de marché. En l'absence d'une telle référence, la valorisation est opérée, soit à partir de techniques communément utilisées (actualisation des flux futurs de trésorerie), soit sur la base de la quote-part d'actif net revenant au Groupe calculée à partir des informations disponibles les plus récentes.

Les actions dont la valeur comptable est inférieure à 1 million de dirhams ne font pas objet d'une réévaluation.

1.7. TITRES

Les titres détenus par le Groupe sont classés en trois catégories :

- Actifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- Actifs financiers disponibles à la vente ;
- Placements détenus jusqu'à l'échéance.

1.7.1. Actifs financiers à la juste valeur par résultat

La catégorie des actifs financiers à la juste valeur par résultat comprend :

- Les actifs financiers détenus à des fins de transaction ;
- Les actifs financiers que le Groupe a choisi par option de comptabiliser et d'évaluer à la juste valeur par résultat dès l'origine, car cette option permet une information plus pertinente.

Les titres classés dans cette catégorie sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, les frais des transactions étant directement comptabilisés en compte de résultat.

En date d'arrêt, ils sont évalués à leur juste valeur et les changements de juste valeur, coupon couru inclus pour les titres à revenu fixe, sont comptabilisés en résultat dans le poste « Gains ou pertes nets sur les instruments financiers à la juste valeur par résultat ». De même, les dividendes des titres à revenu variable et les plus et moins-values de cession réalisées, sont comptabilisés dans ce poste. L'évaluation du risque de crédit sur ces titres est comprise dans leur juste valeur.

1.7.2. Actifs financiers disponibles à la vente

La catégorie des « Actifs financiers disponibles à la vente » comprend les titres à revenu fixe ou à revenu variable qui ne relèvent pas des deux autres catégories.

Les titres classés dans cette catégorie sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, frais de transaction inclus lorsque ces derniers sont significatifs.

En date d'arrêt, ils sont évalués à leur juste valeur et les changements de juste valeur, hors coupon couru pour les titres à revenu fixe, sont présentés dans le poste des capitaux propres « Gains ou pertes latents ou différés ».

Lors de la cession des titres, ces gains ou pertes latents précédemment comptabilisés en capitaux propres sont constatés en compte de résultat dans le poste « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente ».

Les revenus comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif sur les titres à revenu fixe de cette catégorie sont présentés dans le poste « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat.

Les dividendes perçus sur les titres à revenu variable sont présentés dans le poste « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente » lorsque le droit du Groupe à les recevoir est établi.



EXTRAIT DE LA COMMUNICATION FINANCIÈRE

1.7.3. Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

La catégorie des « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance » comprend les titres à revenu fixe ou déterminable, à échéance fixe, que le Groupe a l'intention et la capacité de détenir jusqu'à leur échéance.

Les opérations de couverture du risque de taux d'intérêt éventuellement mises en place sur cette catégorie de titres ne sont pas éligibles à la comptabilité de couverture définie par la norme IAS 39.

Les titres détenus jusqu'à l'échéance sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, qui intègre l'amortissement des primes et décotes correspondant à la différence entre la valeur d'acquisition (y compris les frais de transaction s'ils présentent un caractère significatif) et la valeur de remboursement de ces titres. Les revenus perçus sur ces titres sont présentés sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat.

1.7.4. Opérations de pensions et prêts / emprunts de titres

Les titres cédés temporairement dans le cas d'une mise en pension restent comptabilisés au bilan du Groupe dans leur portefeuille d'origine. Le passif correspondant est comptabilisé sous la rubrique de « Dettes » appropriée. Néanmoins, pour les opérations de pension initiées par les activités de transaction, le passif correspondant est comptabilisé en « Passifs financiers à la juste valeur par résultat ».

Les titres acquis temporairement dans le cas d'une prise en pension ne sont pas comptabilisés au bilan du Groupe. La créance correspondante est comptabilisée sous la rubrique « Prêts et Créances », à l'exception des opérations de pension initiées par les activités de transaction, pour lesquelles la créance correspondante est comptabilisée en « Actifs financiers à la juste valeur par résultat ».

Les opérations de prêts de titres ne donnent pas lieu à la décomptabilisation des titres prêtés et les opérations d'emprunts de titres ne donnent pas lieu à la comptabilisation au bilan des titres empruntés, à l'exception des cas où les titres empruntés sont ensuite cédés par le Groupe. Dans ce cas, l'obligation de livrer les titres à l'échéance de l'emprunt est matérialisée par un passif financier présenté au bilan sous la rubrique « Passifs financiers à la juste valeur par résultat ».

1.7.5. Date de comptabilisation et de décomptabilisation

Les titres sont comptabilisés au bilan à la date de règlement et de livraison. Durant ces délais, les conséquences des changements de juste valeur sont prises en compte en fonction de la catégorie dans laquelle ces titres seront classés. Ces opérations sont maintenues au bilan jusqu'à l'extinction des droits du Groupe à recevoir les flux qui leur sont attachés ou jusqu'à ce que le Groupe ait transféré substantiellement tous les risques et avantages qui leur sont liés. Ils sont alors décomptabilisés et les plus ou moins-values de cession sont constatées en résultat sous le poste approprié.

1.7.6. Options retenues par le Groupe Banque Populaire

Les options retenues pour la classification des différents portefeuilles de titres sont les suivantes :

AFS

- Bons du trésor classés en titres de placement
- Obligations marocaines non cotés
- Titres d'OPCVM détenus (titrisation)
- OPCVM et actions
- Bons du trésor reclassés des titres d'investissement

HTM

- Titres d'investissements (hors bons du trésor reclassés en AFS)
- Bons du trésor habitat économique classés en titres de placement.

Trading

- Ne figurent en trading que les produits dérivés.

1.8. OPÉRATIONS EN DEVICES

1.8.1. Actifs et passifs monétaires libellés en devises

Les actifs et passifs monétaires correspondent aux actifs et aux passifs devant être reçus ou payés pour un montant en numéraire déterminé ou déterminable. Les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis dans la monnaie fonctionnelle de l'entité concernée du Groupe au cours de clôture.

Les écarts de change sont comptabilisés en résultat, à l'exception des écarts de change relatifs à des instruments financiers désignés comme instruments de couverture de résultats futurs ou de couverture d'investissement net en devises qui sont, dans ce cas, comptabilisés en capitaux propres.

Les opérations de change à terme sont évaluées au cours du terme restant à courir. Les écarts de conversion sont constatés en résultat sauf lorsque l'opération est qualifiée de couverture en flux de trésorerie. Les écarts de conversion sont alors constatés en capitaux propres pour la partie efficace de la couverture et comptabilisés en résultat de la même manière et selon la même périodicité que les résultats de l'opération couverte.

1.8.2. Actifs non monétaires libellés en devises

Les écarts de change relatifs aux actifs non monétaires libellés en devises et évalués à la juste valeur (Titres à revenu variable) sont comptabilisés de la manière suivante :

Ils sont constatés en résultat lorsque l'actif est classé dans la catégorie « Actifs financiers à la juste valeur par résultat »

Ils sont constatés en capitaux propres lorsque l'actif est classé dans la catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente », à moins que l'actif financier ne soit désigné comme élément couvert au titre du risque de change dans une couverture de valeur en juste valeur ; les écarts de change sont alors constatés en résultat.

Les actifs non monétaires qui ne sont pas évalués à la juste valeur demeurent à leur cours de change historique.

1.9. DÉPRÉCIATION DES ACTIFS FINANCIERS

1.9.1. Dépréciation sur prêts et créances et assimilés

Périmètre : Prêts et créances, actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et engagements de financement et de garantie.

Des dépréciations sont constituées sur les crédits et sur les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance dès lors qu'il existe une indication objective de perte de valeur mesurable liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du prêt ou à l'acquisition de l'actif. L'analyse de l'existence éventuelle d'une dépréciation est menée d'abord au niveau individuel puis au niveau d'un portefeuille.

1.9.1.1. Dépréciation sur base individuelle

Les provisions relatives aux engagements de financement et de garantie donnés par le Groupe suivent des principes analogues. Au niveau individuel, la dépréciation est mesurée comme la différence entre la valeur comptable avant dépréciation et la valeur, actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine de l'actif, des composantes jugées recouvrables notamment des garanties et des perspectives de recouvrement du principal et des intérêts.

La dépréciation est enregistrée dans le compte de résultat, dans le poste « Coût du risque ». Toute réappréciation postérieure du fait d'une cause objective intervenue après la dépréciation est constatée par le compte de résultat, également dans le poste « Coût du risque ».

À compter de la dépréciation de l'actif, la rubrique « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat enregistre la rémunération théorique de la valeur nette comptable de l'actif calculée au taux d'intérêt effectif d'origine utilisé pour actualiser les flux jugés recouvrables.

1.9.1.2. Dépréciation sur base collective

Les actifs non dépréciés individuellement font l'objet d'une analyse du risque par portefeuilles homogènes, qui s'appuie sur le système de notation interne du Groupe fondé sur des données historiques, ajustées si nécessaire pour tenir compte des circonstances prévalant à la date d'arrêté.

Cette analyse permet d'identifier les groupes de contreparties qui, compte tenu d'événements survenus depuis la mise en place des crédits, ont atteint collectivement une probabilité de défaut à maturité qui fournit une indication objective de perte de valeur sur l'ensemble du portefeuille, sans que cette perte de valeur puisse être à ce stade attribuée individuellement aux différentes contreparties composant le portefeuille.

Cette analyse fournit également une estimation des pertes afférentes aux portefeuilles concernés en tenant compte de l'évolution du cycle économique sur la période analysée. Les modifications de valeur de la dépréciation de portefeuille sont enregistrées dans le compte de résultat, dans le poste « Coût du risque ».

En application des dispositions des normes IFRS, il est possible de faire appel à son jugement d'expert pour corriger les flux de recouvrement issus des données statistiques et les adapter aux conditions en vigueur au moment de l'arrêté.

1.9.2. Dépréciation des actifs financiers disponibles à la vente

Les « actifs financiers disponibles à la vente » sont dépréciés individuellement par contrepartie du compte de résultat lorsqu'existe une indication objective de dépréciation durable résultant d'un ou plusieurs événements intervenus depuis l'acquisition.

En particulier, concernant les titres à revenu variable cotés sur un marché actif, une baisse prolongée ou significative du cours en deçà de son coût d'acquisition constitue une indication objective de dépréciation.

Une dépréciation constituée sur un titre à revenu fixe est constatée en « Coût du risque » et peut être reprise en compte de résultat lorsque la valeur de marché du titre s'est appréciée du fait d'une cause objective intervenue postérieurement à la dernière dépréciation.

Une dépréciation sur un titre à revenu variable est constituée sous le poste « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente » et ne peut être reprise en compte de résultat, le cas échéant, qu'à la date de cession du titre. En outre, toute baisse ultérieure de la valeur de marché constitue une dépréciation reconnue en résultat.

1.9.3. Options retenues par le Groupe Banque Populaire

- Pour la provision individuelle des crédits (créances individuellement significatives) :
- Toutes les créances en souffrances supérieures à MMAD 2, qualifiées de « gros dossiers » sont revues au cas par cas pour déterminer les flux de recouvrement attendus sur un horizon de 5 années et calculer par conséquent la provision IFRS par différence entre le montant brute de la créance et la valeur actualisée de ces flux au TIE d'origine.

- Pour la provision individuelle des crédits (créances individuellement non significatives):
Les créances en souffrances inférieures à MMAD 2, qualifiées de « petits dossiers » elles font l'objet d'une modélisation statistique (modélisation des flux de recouvrement historiques) par classe homogène de risque. Les taux de perte utilisés pour le calcul de la provision sur base collective sont issus de ce modèle.

- Pour la provision collective :

Le Groupe a défini des critères d'identification des créances sensibles et a développé des modèles statistiques pour calculer les provisions collectives sur la base des historiques de transformation des créances sensibles en créances en souffrance. Les taux de perte utilisés pour le calcul de la provision sur base collective sont issus de ce modèle.

La méthodologie du provisionnement collectif s'inspire des dispositions baloises

1.10. DETTES REPRÉSENTÉES PAR TITRE ET ACTIONS PROPRES

1.10.1. Dettes représentées par un titre

Les instruments financiers émis par le Groupe sont qualifiés d'instruments de dettes s'il existe une obligation contractuelle pour la société du Groupe émettrice de ces instruments de délivrer du numéraire ou un actif financier au détenteur des titres.

Il en est de même dans les cas où le Groupe peut être contraint à échanger des actifs ou des passifs financiers avec une autre entité à des conditions potentiellement défavorables, ou de livrer un nombre variable de ses propres actions.

Les dettes émises représentées par un titre sont enregistrées à l'origine à leur valeur d'émission comprenant les frais de transaction, puis sont évaluées à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les obligations remboursables ou convertibles en actions propres sont considérées comme des instruments hybrides comprenant à la fois une composante dette et une composante capitaux propres, déterminées lors de la comptabilisation initiale de l'opération.



EXTRAIT DE LA COMMUNICATION FINANCIÈRE

1.10.2. Options retenues par le Groupe Banque Populaire

Parts sociales :

Conformément au paragraphe 9 d'IFRIC 2 relatif aux interdictions inconditionnelles partielles, lorsque les statuts des coopératives ou la législation en vigueur, interdisent à une entité de rembourser les parts sociales si, en les remboursant, elle réduit le capital en dessous de seuils fixés par les statuts ou la réglementation, la partie en deçà du seuil est alors classée en capitaux propres et celle excédant ce seuil est classée en passifs financiers.

L'article 7.2 des statuts des BPR stipule que : « Le capital peut être réduit par suite de reprise d'apports résultant de retraits, d'exclusions ou de décès de sociétaires, sans toutefois qu'il puisse, en aucun cas, être réduit au dessous des trois quarts de son montant maximum souscrit, ni au dessous du capital minimum fixé par Arrêté du Ministre Chargé des Finances, en application des dispositions de l'article 54 de la loi n° 12/96 précitée ou, le cas échéant, en application de l'article 26 du dahir portant loi n° 1-93-147 du 6 juillet 1993 précité. »

Ainsi, le capital des BPR ne peut être réduit au dessous des trois quarts de son montant maximum souscrit en application de ces dispositions statutaires. En application des dispositions statutaires actuelles et conformément à IFRIC 2, le Groupe Banque Populaire a classé en capitaux propres les trois quarts du capital social des BPR et le reliquat de 25% en passifs financiers.

Ce traitement a eu pour effet :

- une diminution des capitaux propres au 30 juin 2009 de l'ordre de MMAD 535.
- la comptabilisation de charges d'intérêts (au taux de 6,5%) servis sur la quote-part des parts sociales classées en passifs financiers.

1.10.3. Actions propres

Les actions propres détenues par le Groupe sont portées en déduction des capitaux propres consolidés quel que soit l'objectif de leur détention et les résultats afférents sont éliminés du compte de résultat consolidé.

1.11. DÉRIVÉS ET DÉRIVÉS INCORPORÉS

Tous les instruments dérivés sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur.

1.11.1. Principe général

Les dérivés sont comptabilisés à leur juste valeur au bilan dans les postes « Actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat ». Ils sont comptabilisés en actifs financiers lorsque la valeur est positive, en passifs financiers lorsqu'elle est négative.

Les gains et pertes réalisés et latents sont comptabilisés au compte de résultat en « Gains et pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

1.11.2. Dérivés et comptabilité de couverture

Les dérivés conclus dans le cadre de relations de couverture sont désignés en fonction de l'objectif poursuivi.

- La couverture en juste valeur est notamment utilisée pour couvrir le risque de taux d'intérêt des actifs et passifs à taux fixe.
- La couverture en flux de trésorerie est notamment utilisée pour couvrir le risque de taux d'intérêt des actifs et passifs à taux variables et le risque de change des revenus futurs hautement probables en devises.

Lors de la mise en place de la relation de couverture, le Groupe établit une documentation formalisée : désignation de l'instrument et de risque couvert, stratégie et nature du risque couvert, désignation de l'instrument de couverture, modalités d'évaluation de l'efficacité de la relation de couverture.

Conformément à cette documentation, le Groupe évalue, lors de sa mise en place et au minimum semestriellement, l'efficacité rétrospective et prospective des relations de couverture mises en place.

Les tests d'efficacité rétrospectifs ont pour but de s'assurer que le rapport entre les variations effectives de valeur ou de résultat des dérivés de couverture et celles des instruments couverts se situe entre 80 et 125 %.

Les tests prospectifs ont pour but de s'assurer que les variations de valeur ou de résultat des dérivés attendues sur la durée de vie résiduelle de la couverture compensent de manière adéquate celles des instruments couverts.

Concernant les transactions hautement probables, leur caractère s'apprécie notamment au travers de l'existence d'historiques sur des transactions similaires.

En cas d'interruption de la relation de couverture ou lorsque celle-ci ne satisfait plus aux tests d'efficacité, les dérivés de couverture sont transférés en portefeuille de transactions et comptabilisés selon les principes applicables à cette catégorie.

1.11.3. Dérivés incorporés

Les dérivés incorporés à des instruments financiers composés sont séparés de la valeur de l'instrument hôte lorsque les caractéristiques économiques et les risques de l'instrument dérivé incorporé ne sont pas étroitement liés à ceux du contrat hôte.

Les dérivés sont comptabilisés séparément en tant que dérivés et le contrat hôte selon la catégorie dans laquelle il est classé.

Néanmoins, lorsque l'instrument composé est comptabilisé dans son intégralité dans la catégorie « Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat », aucune séparation n'est effectuée.

1.12. COMMISSIONS SUR PRESTATIONS DE SERVICES

Les commissions sur prestations de services sont comptabilisées de la manière suivante :

- Commissions qui font partie intégrante du rendement effectif d'un instrument financier : commissions de dossier, commissions d'engagement, etc. De telles commissions sont traitées comme un ajustement du taux d'intérêt effectif (sauf lorsque l'instrument est évalué en juste valeur par résultat).
- Commissions qui rémunèrent un service continu : locations de coffres forts, droits de garde sur titres en dépôt, abonnements télématiques ou cartes bancaires, etc. Elles sont étalées en résultat sur la durée de la prestation au fur et à mesure que le service est rendu.
- Commission rémunérant un service ponctuel : commissions de bourse, commissions d'encaissement, commissions de change, etc. Elles sont comptabilisées en résultat lorsque le service a été rendu.

1.13. AVANTAGES DU PERSONNEL

Principe général :

L'entité doit comptabiliser non seulement l'obligation juridique ressortant des termes formels du régime à prestations définies, mais aussi toute obligation implicite découlant de ses usages. Ces usages génèrent une obligation implicite lorsque l'entité n'a pas d'autre solution réaliste que de payer les prestations aux membres du personnel. Il y a, par exemple, obligation implicite si un changement des usages de l'entité entraîne une dégradation inacceptable des relations avec le personnel.

Typologie des avantages au personnel :

Les avantages consentis au personnel du Groupe Banque Populaire sont classés en quatre catégories :

- Les avantages à court terme tels que les salaires, les congés annuels, l'intéressement, la participation... l'abondement ;
- Les avantages à long terme qui comprennent notamment les primes liées à l'ancienneté et au départ à la retraite ;
- Les indemnités de fin de contrat de travail ;
- Les avantages postérieurs à l'emploi constitués notamment par la couverture médicale des retraités.

1.13.1. Avantages à court terme

Le Groupe comptabilise une charge lorsque les services rendus par les membres du personnel ont été utilisés en contrepartie des avantages consentis.

1.13.2. Avantages à long terme

Les avantages à long terme désignent les avantages, autres que les avantages postérieurs à l'emploi et les indemnités de fin de contrat de travail, qui ne sont pas dus intégralement dans les douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lequel les membres du personnel ont rendu les services correspondants.

Sont notamment concernées les primes liées à l'ancienneté et au départ à la retraite. Ces avantages sont provisionnés dans les comptes de l'exercice auquel elles se rapportent. La méthode d'évaluation actuarielle est similaire à celle qui s'applique aux avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies, mais les écarts actuariels sont comptabilisés immédiatement et aucun corridor n'est appliqué. En outre, l'effet lié à d'éventuelles modifications de régime considérées comme afférent à des services passés est comptabilisé immédiatement.

1.13.3. Indemnités de fin de contrat de travail

Les indemnités de fin de contrat de travail résultent de l'avantage accordé aux membres du personnel lors de la résiliation par le Groupe du contrat de travail avant l'âge légal du départ en retraite ou de la décision de membres du personnel de partir volontairement en échange d'une indemnité. Les indemnités de fin de contrat de travail exigibles plus de douze mois après la date de clôture font l'objet d'une actualisation.

1.13.4. Avantages postérieurs à l'emploi

Le Groupe distingue les régimes à cotisations définies et les régimes à prestations définies. Les régimes à cotisations définies ne sont pas représentatifs d'un engagement pour le Groupe et ne font l'objet d'aucune provision. Le montant des cotisations appelées pendant l'exercice est constaté en charges.

Seuls les régimes qualifiés de « régimes à prestations définies » sont représentatifs d'un engagement à la charge du Groupe qui donne lieu à évaluation et provisionnement. Le classement dans l'une ou l'autre de ces catégories s'appuie sur la substance économique du régime pour déterminer si le Groupe est tenu ou pas, par les clauses d'une convention ou par une obligation implicite, d'assurer les prestations promises aux membres du personnel. Le principal régime à prestations définies identifié par le Groupe est celui de la couverture médicale des retraités et de leur famille.

Les avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies font l'objet d'évaluations actuarielles tenant compte d'hypothèses démographiques et financières.

Le montant provisionné de l'engagement est déterminé en utilisant les hypothèses actuarielles retenues par le Groupe et en appliquant la méthode des unités de crédit projetées. Cette méthode d'évaluation tient compte d'un certain nombre de paramètres tels que des hypothèses démographiques, de départs anticipés, d'augmentations des salaires et de taux d'actualisation et d'inflation. La valeur des actifs éventuels de couverture est ensuite déduite du montant de l'engagement.

Lorsque le montant des actifs de couverture excède la valeur de l'engagement, un actif est comptabilisé s'il est représentatif d'un avantage économique futur pour le Groupe prenant la forme d'une économie de cotisations futures ou d'un remboursement attendu d'une partie des montants versés au régime.

La mesure de l'obligation résultant d'un régime et de la valeur de ses actifs de couverture peut évoluer fortement d'un exercice à l'autre en fonction de changements d'hypothèses actuarielles et entraîner des écarts actuariels. Le Groupe applique la méthodologie dite « du corridor » pour comptabiliser les écarts actuariels sur ces engagements. Cette méthode autorise à ne reconnaître, à partir de l'exercice suivant et de façon étalée sur la durée résiduelle moyenne d'activité des membres du personnel, que la fraction des écarts actuariels qui excède la plus élevée des deux valeurs suivantes : 10 % de la valeur actualisée de l'obligation brute ou 10 % de la valeur de marché des actifs de couverture du régime à la fin de l'exercice précédent.

Les conséquences des modifications de régimes relatives aux services passés sont reconnues en résultat sur la durée d'acquisition complète des droits sur lesquels ont porté lesdites modifications.

La charge annuelle comptabilisée en frais de personnel au titre des régimes à prestations définies est représentative des droits acquis pendant la période par chaque salarié correspondant au coût des services rendus, du coût financier lié à l'actualisation des engagements, du produit attendu des placements, de l'amortissement des écarts actuariels et des coûts des services passés résultant des éventuelles modifications de régimes, ainsi que des conséquences des réductions et des liquidations éventuelles de régimes. Les calculs effectués par le Groupe sont régulièrement examinés par un actuaire indépendant.

1.13.5. Options retenues par le Groupe Banque Populaire

Conformément à l'option prévue dans IFRS 1, le montant cumulé des écarts actuariels à la date de transition a été imputé sur les capitaux propres.

Lors du passage aux IFRS, les engagements significatifs de couverture médicale aux retraités et de départ volontaire anticipé ont été provisionnés pour la première fois.

GROUPE BANQUE POPULAIRE

COMPTES CONSOLIDÉS AUX NORMES IAS/IFRS
30 JUIN 2009



EXTRAIT DE LA COMMUNICATION FINANCIÈRE

Afin de réaliser les évaluations actuarielles, les hypothèses de base des calculs ont été déterminées spécifiquement pour chaque régime. Les hypothèses prises en compte pour 2007, 2008 et 2009 se déclinent ainsi (les taux indiqués sont des taux moyens pondérés) :

	01/01/2007	31/12/2007	31/12/2008	30/06/2009
Taux d'actualisation	4,34%	5,16%	5,69%	5,69%
Taux d'évolution des salaires	4,50%	4,50%	4,5%	4,5%
Taux de rendement des actifs	4,50%	5,20%	5,20%	5,20%
Taux d'évolution des coûts médicaux	3,00%	3,00%	3,00%	3,00%

Les taux d'actualisation retenus sont obtenus par référence au taux de rendement des obligations émises par l'Etat marocain, auxquels une prime de risque est ajoutée, pour estimer les taux de rendement des obligations des entreprises de premières catégories de maturité équivalente à la durée des régimes.

Les actifs de couverture du régime de couverture médicale sont investis exclusivement en bons du trésor émis par l'Etat marocain. Le taux de rendement des placements est donc celui des ces dernières.

	01/01/2007	31/12/2007	31/12/2008	30/06/2009
Provision pour indemnités de retraite	110	112	303	316
Provision pour indemnités de fin de carrière	306	293	113	113
Provision pour couverture médicale des retraités	444	448	482	460
Provision pour prime spéciale d'ancienneté	75	75	78	78
Total	935	928	976	968

1.14. PROVISIONS AU PASSIF

Les provisions enregistrées au passif du bilan du Groupe, autres que celles relatives aux instruments financiers et aux engagements sociaux concernent principalement les provisions pour litiges, pour amendes, pénalités et risques fiscaux. Une provision est constituée lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre une obligation née d'un événement passé et, lorsque le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Le montant de cette obligation est actualisé pour déterminer le montant de la provision, dès lors que cette actualisation présente un caractère significatif.

1.14.1. Options retenues par le Groupe Banque Populaire

Les provisions pour risques et charges supérieures à 1 MDH ont été analysées, afin de s'assurer de leur éligibilité aux conditions prévues par les normes IFRS.

1.15. IMPÔTS COURANT ET DIFFÉRÉ

1.15.1. Impôt courant

La charge d'impôt sur le bénéfice exigible est déterminée sur la base des règles et taux en vigueur dans chaque pays d'implantation des sociétés du Groupe, sur la période à laquelle se rapportent les résultats.

1.15.2. Impôt différé

Des impôts différés sont comptabilisés lorsqu'existent des différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et passifs du bilan et leurs valeurs fiscales. Des passifs d'impôts différés sont reconnus pour toutes les différences temporelles taxables à l'exception :

- Des différences temporelles taxables générées par la comptabilisation initiale d'un écart d'acquisition ;
- Des différences temporelles taxables relatives aux investissements dans des entreprises sous contrôle exclusif et contrôle conjoint, dans la mesure où le Groupe est capable de contrôler la date à laquelle la différence temporelle s'inversera et qu'il est probable que cette différence temporelle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

Des actifs d'impôts différés sont constatés pour toutes les différences temporelles déductibles et les pertes fiscales reportables, dans la mesure où il est probable que l'entité concernée disposera de bénéfices imposables futurs, sur lesquels ces différences temporelles et ces pertes fiscales pourront être imputées.

Les impôts différés actifs et passifs sont évalués selon la méthode du report variable au taux d'impôt, dont l'application est présumée sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt et réglementations fiscales qui ont été adoptés ou le seront avant la date de clôture de la période. Ils ne font pas l'objet d'une actualisation.

Les impôts différés actifs ou passifs sont compensés quand ils trouvent leur origine au sein d'un même groupe fiscal, relèvent de la même autorité fiscale, et lorsqu'existe un droit légal de compensation.

Les impôts exigibles et différés sont comptabilisés comme un produit ou une charge d'impôt dans le compte de résultat, à l'exception de ceux afférents aux gains et pertes latents sur les actifs disponibles à la vente et aux variations de valeur des instruments dérivés désignés en couverture de flux de trésorerie futurs, pour lesquels les impôts différés correspondants sont imputés sur les capitaux propres.

Les crédits d'impôt sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les bénéfices dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique « Impôt sur les bénéfices » du compte de résultat.

1.16. CAPITAUX PROPRES RECYCLABLES ET NON RECYCLABLES

Les ajustements FTA ont été inscrits dans les comptes consolidés de la banque en contrepartie des capitaux propres. Les impacts des corrections de valeur sur les capitaux propres peuvent être définitifs ou temporaires :
Si l'ajustement FTA a pour origine une écriture IFRS qui aurait du impacter le résultat, l'écart de valeur est définitivement gelé en capitaux propres, à travers l'utilisation d'un compte de capitaux propres non recyclables. Si l'ajustement FTA a pour origine une écriture IFRS impactant les capitaux propres, le recyclage en résultat est possible lors de la cession ou lors de la matérialisation de la couverture, à travers l'utilisation d'un compte de capitaux propres recyclables.

1.17. TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

Le solde des comptes de trésorerie et assimilés est constitué des soldes nets des comptes de caisse, banques centrales, offices des chèques postaux, ainsi que les soldes nets des prêts et emprunts à vue auprès des établissements de crédit.

Les variations de la trésorerie générée par l'activité opérationnelle enregistrent les flux de trésorerie générés par les activités du Groupe, y compris ceux relatifs aux immeubles de placement, aux actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et titres de créances négociables. Les variations de la trésorerie liées aux opérations d'investissement résultent des flux de trésorerie liés aux acquisitions et aux cessions de filiales, entreprises associées ou co-entreprises consolidées, ainsi que ceux liés aux acquisitions et aux cessions d'immobilisations, hors immeubles de placement et immeubles donnés en location simple.

Les variations de la trésorerie liées aux opérations de financement comprennent les encaissements et décaissements provenant des opérations avec les actionnaires et les flux liés aux dettes subordonnées et obligataires, et dettes représentées par un titre (hors Titres de créances négociables).

1.18. ACTIFS NON COURANTS DESTINÉS À ÊTRE CÉDÉS ET ACTIVITÉS ABANDONNÉES

Lorsque le Groupe décide de vendre des actifs non courants, et lorsqu'il est hautement probable que cette vente interviendra dans les douze mois, ces actifs sont présentés séparément au bilan dans le poste « Actifs non courants destinés à être cédés ».

Les passifs qui leur sont éventuellement liés sont présentés séparément dans le poste « Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés ».

Dès lors qu'ils sont classés dans cette catégorie, les actifs non courants et groupes d'actifs et de passifs sont évalués au plus bas de leur valeur comptable et de leur juste valeur minorée des coûts de vente. Les actifs concernés cessent d'être amortis.

En cas de perte de valeur constatée sur un actif ou un groupe d'actifs et de passifs, une dépréciation est constatée en résultat.

Les activités abandonnées incluent à la fois les activités destinées à être cédées, les activités arrêtées, ainsi que les filiales acquises exclusivement dans une perspective de revente. L'ensemble des pertes et profits relatifs à ces opérations est présenté séparément au compte de résultat, sur la ligne « Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession ».

1.18.1. Information sectorielle

Le Groupe Banque Populaire est organisé autour de quatre pôles d'activité principaux :

- Banque de financement et d'investissement comprenant la Banque centrale populaire, Média finance, Fonds Moussahama I et Upline Group;
- Banque de détail au Maroc comprenant les Banques Populaires Régionales, Dar Addamane Maroc Assistance Internationale, Bank Al Amal et Fondation BP pour Micro Crédit ;
- Sociétés de financement spécialisées comprenant Assalaf Chaabi, Chaabi Leasing et Chaabi-LLD;
- Banque de détail à l'international comprenant Banque Chaabi du Maroc; Banque Populaire Maroc - Centrafricaine; Banque Populaire Morocco - Guinéenne et Chaabi International Bank off Shore.

Chacun de ces métiers enregistre les charges et produits, ainsi que les actifs et passifs qui lui sont rattachés après élimination des transactions intragroupe.

1.19. UTILISATION D'ESTIMATIONS DANS LA PRÉPARATION DES ÉTATS FINANCIERS

La préparation des états financiers du Groupe exige de la Direction et des gestionnaires la formulation d'hypothèses et la réalisation d'estimations, qui se traduisent dans la détermination des produits et des charges du compte de résultat, comme dans l'évaluation des actifs et passifs du bilan et dans la confection des notes associées.

Cet exercice suppose que les gestionnaires fassent appel à l'exercice de leur jugement et utilisent les informations disponibles à la date d'élaboration des états financiers pour procéder aux estimations nécessaires. Les résultats futurs définitifs des opérations pour lesquelles les gestionnaires ont recouru à des estimations peuvent à l'évidence s'avérer différents de celles-ci et avoir un effet significatif sur les états financiers. Ce qui est notamment le cas pour :

- Des dépréciations opérées pour couvrir les risques de crédit ;
- De l'usage de modèles internes pour la valorisation des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés actifs ;
- Du calcul de la juste valeur des instruments financiers non cotés classés en « Actifs disponibles à la vente » ou en « Instruments financiers à la juste valeur par résultat » à l'actif ou au passif, et plus généralement du calcul des valeurs de marché des instruments financiers pour lesquels cette information doit être portée dans les notes aux états financiers ;
- Des tests de dépréciation effectués sur les actifs incorporels ;
- De la détermination des provisions destinées à couvrir les risques de pertes et charges.

1.20. PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS

1.20.1. Format des états financiers

En l'absence de format préconisé par les IFRS, les états financiers du Groupe sont établis conformément aux modèles prescrits par Bank Al-Maghrib.

1.20.2. Règles de compensation des actifs et passifs

Un actif financier et un passif financier sont compensés et un solde net est présenté au bilan, si et seulement si le Groupe a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il a l'intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

2. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Au cours du premier semestre 2009, le Groupe Banque Populaire et le groupe Upline ont conclu un protocole d'accord qui avait pour objet l'acquisition du Groupe Banque Populaire de 67,01% du capital de Upline Group, et la cession de 40% des parts de Mediafinance et 100% des parts de Al Wassit et Al Istitmar Chaabi à ce dernier.

L'intégration globale de Upline Group dans les comptes consolidés du Groupe Banque Populaire a conduit à la comptabilisation d'un écart d'acquisition de l'ordre de MMAD 265.

GROUPE BANQUE POPULAIRE

COMPTES CONSOLIDÉS AUX NORMES IAS/IFRS
30 JUIN 2009



EXTRAIT DE LA COMMUNICATION FINANCIÈRE

BILAN IFRS

(en milliers de DH)

ACTIF	30/06/09	31/12/08
Valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	13 790 369	18 380 403
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	34 428	26 462
Instruments dérivés de couverture	-	-
Actifs financiers disponibles à la vente	12 508 758	8 090 307
Prêts et créances sur les Etablissements de crédit et assimilés	17 923 563	15 844 046
Prêts et créances sur la clientèle	119 436 058	111 067 692
Ecart de réévaluation actif des portefeuilles couverts en taux	-	-
Placements détenus jusqu'à leur échéance	24 584 404	26 067 488
Actifs d'impôt exigible	1 220 407	489 826
Actifs d'impôt différé	528 743	528 961
Comptes de régularisation et autres actifs	3 714 287	1 668 856
Actifs non courants destinés à être cédés	-	-
Participations dans des entreprises mises en équivalence	144 475	100 417
Immobilisations corporelles	4 636 125	4 497 611
Immobilisations incorporelles	237 736	199 201
Ecart d'acquisition	279 392	-
TOTAL ACTIF IFRS	199 038 746	186 961 271

(en milliers de DH)

PASSIF	30/06/09	31/12/08
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	4 764	7
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	-	-
Instruments dérivés de couverture	-	-
Dettes envers les Etablissements de crédit et assimilés	8 100 324	6 736 209
Dettes envers la clientèle	159 314 721	153 062 059
Dettes représentées par un titre	582 653	545 481
Titres de créance émis	-	-
Ecart de réévaluation passif des portefeuilles couverts en taux	-	-
Passifs d'impôt courant	923 792	362 028
Passifs d'impôt différé	1 386 568	1 178 196
Comptes de régularisation et autres passifs	2 928 025	2 862 477
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	-	-
Provisions techniques des contrats d'assurance	80 012	154 362
Provisions pour risques et charges	1 206 158	1 206 844
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie	2 871 556	2 255 572
Dettes subordonnées	1 516 852	-
Capital et réserves liées	15 565 547	13 069 129
Réserves consolidées	2 562 718	2 479 162
- Part du groupe	2 272 042	2 137 859
- Part des minoritaires	290 676	341 303
Gains ou pertes latents ou différés, part du groupe	378 277	201 390
Résultat net de l'exercice	1 616 778	2 848 357
- Part du groupe	1 597 847	2 809 236
- Part des minoritaires	18 931	39 121
TOTAL PASSIF IFRS	199 038 746	186 961 271

COMPTE DE RESULTAT

(en milliers de DH)

	30/06/09	30/06/08
Intérêts et produits assimilés	5 159 069	4 651 668
Intérêts et charges assimilés	-1 842 373	-1 398 415
MARGE D'INTERÊTS	3 316 696	3 253 253
Commissions perçues	484 137	433 294
Commissions servies	-10 606	-8 952
MARGE SUR COMMISSIONS	473 531	424 342
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	202 095	173 912
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	368 857	314 198
RESULTAT DES ACTIVITES DE MARCHÉ	570 952	488 111
Produits des autres activités	131 961	123 981
Charges des autres activités	-72 780	-223 782
PRODUIT NET BANCAIRE	4 420 360	4 065 904
Charges générales d'exploitation	-1 753 313	-1 490 145
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	-148 896	-150 329
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	2 518 150	2 425 430
Coût du risque	-56 745	-219 860
RESULTAT D'EXPLOITATION	2 461 406	2 205 570
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	1 816	3 662
Gains ou pertes nets sur autres actifs	-14 827	61 275
Variations de valeurs des écarts d'acquisition	-	-
RESULTAT AVANT IMPÔTS	2 448 395	2 270 507
Impôts sur les bénéfices	-831 616	-758 969
RESULTAT NET	1 616 778	1 511 538
Résultat hors groupe	18 931	25 867
RESULTAT NET PART DU GROUPE	1 597 847	1 485 672
Résultat par action (en dirham)	-	-
Résultat dilué par action (en dirham)	-	-

TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE

(en milliers de DH)

	30/06/09	31/12/08
Résultat avant impôts	2 448 395	4 328 922
+/- Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	148 896	337 947
+/- Dotations nettes pour dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	-	-
+/- Dotations nettes pour dépréciation des actifs financiers	-84 831	-1 105 168
+/- Dotations nettes aux provisions	-77 627	-67 667
+/- Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	-1 816	-7 468
+/- Perte nette/(gain net) des activités d'investissement	-993 204	-1 693 448
+/- Perte nette/(gain net) des activités de financement	-	-
+/- Autres mouvements	95 115	130 441
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	-913 467	-2 405 363
+/- Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit et assimilés	962 453	-635 922
+/- Flux liés aux opérations avec la clientèle	3 025 541	-10 454 179
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	-4 353 688	8 903 732
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	-1 939 507	-191 446
- Impôts versés	-848 542	-1 250 953
Diminution/(augmentation) nette des actifs et des passifs provenant des activités opérationnelles	-3 153 744	-3 628 768
Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle	-1 618 816	-1 705 209
+/- Flux liés aux actifs financiers et aux participations	-3 213 515	4 140 748
+/- Flux liés aux immeubles de placement	-	-
+/- Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	-288 607	-853 998
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	-3 502 122	3 286 750
+/- Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	640 667	335 025
+/- Autres flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	1 554 021	54 794
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	2 194 688	389 819
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie	-628	-12 206
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	-2 926 878	1 959 154
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	19 831 964	17 872 810
Caisse, Banques centrales, CCP (actif & passif)	18 380 396	16 769 876
Comptes (actif & passif) et prêts/empirunts à vue auprès des établissements de crédit	1 451 568	1 102 934
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	16 905 086	19 831 964
Caisse, Banques centrales, CCP (actif & passif)	13 785 605	18 380 396
Comptes (actif & passif) et prêts/empirunts à vue auprès des établissements de crédit	3 119 481	1 451 568
Variation de la trésorerie nette	-2 926 878	1 959 154

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

(en milliers de DH)

	Capital	Réserves liées au capital	Actions propres	Réserves et résultats consolidés	Gains ou pertes latents ou différés	Capitaux propres part Groupe	Intérêts minoritaires	Total
Capitaux propres clôture 31.12.2007	2 264 003	8 674 506	-	6 627 022	452 848	18 018 379	359 578	18 377 958
Opérations sur capital	237 487	-62 738	-	508 036	-	682 785	-69	682 716
Paiements fondés sur des actions	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations sur actions propres	-	-	-	-	-	-	-	-
Dividendes	-	-	-	-396 219	-	-396 219	-5 731	-401 950
Résultat de l'exercice	-	1 955 871	-	853 365	-	2 809 236	39 121	2 848 357
Immobilisations corporelles et incorporelles :	-	-	-	-	-	-	-	-
Réévaluations et cessions (A)	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments financiers : variations de juste valeur et transferts en résultat (B)	-	-	-	-	-251 458	-251 458	-9 671	-261 129
Ecarts de conversion : variations et transferts en Résultat (C)	-	-	-	14 220	-	14 220	-2 804	11 416
«Gains ou pertes latents ou différés (A) + (B) + (C)»	-	-	-	14 220	-251 458	-237 238	-12 475	-249 713
Variation de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres variations	-	-	-	-403 758	-	-403 758	-	-403 758
Capitaux propres clôture 31.12.2008	2 501 490	10 567 639	-	7 202 667	201 390	20 473 185	380 424	20 853 610
Opérations sur capital	129 528	934 796	-	-	-	1 064 324	46 348	1 110 672
Paiements fondés sur des actions	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations sur actions propres	-	-	-	-	-	-	-	-
Dividendes	-	-	-	-507 781	-	-507 781	-2 610	-510 391
Résultat de l'exercice	-	1 432 094	-	165 753	-	1 597 847	18 931	1 616 778
Immobilisations corporelles et incorporelles :	-	-	-	-	-	-	-	-
Réévaluations et cessions (D)	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments financiers : variations de juste valeur et transferts en résultat (E)	-	-	-	-	61 538	61 538	444	61 982
Ecarts de conversion : variations et transferts en résultat (F)	-	-	-	-	115 349	115 349	-	115 349
Gains ou pertes latents ou différés (D) + (E) + (F)	-	-	-	-	176 887	176 887	444	177 331
Variation de périmètre	-	-	-	-	-	-	4 977	4 977
Autres variations	-	-	-	-119 194	-	-119 194	-138 907	-258 101
Capitaux propres clôture 30.06.2009	2 631 018	12 934 529	-	6 741 445	378 277	22 685 268	309 607	22 994 875

GROUPE BANQUE POPULAIRE

COMPTES CONSOLIDÉS AUX NORMES IAS/IFRS
30 JUIN 2009



EXTRAIT DE LA COMMUNICATION FINANCIÈRE

MARGE D'INTÉRÊT

(en milliers de DH)

	30/06/09			30/06/08		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Opérations avec la clientèle	3 813 567	1 379 190	2 434 377	3 073 093	994 132	2 078 961
Comptes et prêts/emprunts	3 665 486	1 228 072	2 436 317	2 946 106	992 374	1 953 732
Opérations de pensions	1 593	140 421	-137 730	-	-	-
Opérations de location-financement	146 487	10 697	135 790	126 987	1 758	125 229
Opérations interbancaires	561 405	309 674	251 731	514 870	373 970	140 900
Comptes et prêts/emprunts	548 180	277 832	270 349	504 120	268 965	235 155
Opérations de pensions	13 225	31 842	-18 618	10 750	105 005	-94 255
Emprunts émis par le Groupe	-	-	-	-	-	-
Instruments de couverture de résultats futurs	-	-	-	-	-	-
Instruments de couverture des portefeuilles couverts en taux	-	-	-	-	-	-
Portefeuille de transactions	-	15 731	-15 731	-	15 494	-15 494
Titres à revenu fixe	-	-	-	-	-	-
Opérations de pensions	-	-	-	-	-	-
Prêts/emprunts	-	-	-	-	-	-
Dettes représentées par un titre	-	15 731	-15 731	-	15 494	-15 494
Actifs disponibles à la vente	57 308	-	57 308	259 847	2 935	256 912
Actifs détenus jusqu'à échéance	718 378	-	718 378	803 858	11 884	791 974
Autres intérêts et produits assimilés	8 411	137 778	-129 367	-	-	-
TOTAL DES PRODUITS ET CHARGES D'INTÉRÊTS OU ASSIMILÉS	5 159 069	1 842 373	3 316 696	4 651 668	1 398 415	3 253 253

COMMISSIONS NETTES

(en milliers de DH)

	30/06/09			30/06/08		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Commissions nettes sur opérations	128 089	1 517	126 572	107 751	1 647	106 104
• avec les établissements de crédit	86	-	86	57	-	57
• avec la clientèle	46 152	-	46 152	47 725	-	47 725
• sur titres	81 851	1 302	80 549	59 969	1 501	58 468
• de change	-	215	-215	-	146	-146
• sur instruments financiers à terme et autres opérations hors bilan	-	-	-	-	-	-
Prestation de services bancaires et financiers	356 048	9 089	346 959	325 543	7 305	318 238
• Produits nets de gestion d'OPCVM	-	-	-	-	-	-
• Produits nets sur moyen de paiement	62 933	8 601	54 332	70 182	6 070	64 112
• Assurance	-	-	-	-	-	-
• Autres	293 115	488	292 627	255 361	1 235	254 126
Produits nets de commissions	484 137	10 606	473 531	433 294	8 952	424 342

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

(en milliers de DH)

	30/06/09	31/12/08
TOTAL DES PROVISIONS CONSTITUÉES EN DÉBUT DE PÉRIODE	1 206 844	1 250 287
Dotations aux provisions	59 760	90 268
Reprises de provisions	56 912	133 712
Utilisation des provisions	-	-
Incidence de la consolidation	-	-
Variation des parités monétaires et divers	-3 533	-
TOTAL DES PROVISIONS CONSTITUÉES EN FIN DE PÉRIODE	1 206 158	1 206 843

COÛT DU RISQUE

(en milliers de DH)

	30/06/09	30/06/08
Dotations aux provisions	730 664	503 287
Provisions pour dépréciation des prêts et créances	714 561	464 333
Provisions pour dépréciations des titres détenus jusqu'à l'échéance (hors risque de taux)	-	-
Provisions engagements par signature	11 109	7 008
Autres provisions pour risques et charges	4 994	31 946
Reprises de provisions	892 408	467 056
Reprises de provisions pour dépréciation des prêts et créances	827 584	464 915
Reprises de provisions pour dépréciations des titres détenus jusqu'à l'échéance (hors risque de taux)	- 1 104	- 1 110
Reprises de provisions engagements par signature	8 780	6 736
Reprises des autres provisions pour risques et charges	57 148	- 3 486
Variation des provisions	218 489	183 629
Pertes pour risque de contrepartie des actifs financiers disponibles à la vente (titres à revenus fixes)	-	-
Pertes pour risque de contrepartie des actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	-	-
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non provisionnées	274 503	214 299
Décote sur les produits restructurés	-	-
Récupérations sur prêts et créances amorties	56 014	30 670
Pertes sur engagement par signature	-	-
Autres pertes	-	-
Coût du risque	56 745	219 860

ACTIFS, PASSIFS ET INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS EN VALEUR DE MARCHÉ PAR RÉSULTAT

(en milliers de DH)

	30/06/09			31/12/08		
	Portefeuille de transactions	Portefeuille évalué en valeur de marché sur option	Total	Portefeuille de transactions	Portefeuille évalué en valeur de marché sur option	Total
ACTIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHÉ PAR RÉSULTAT						
Titres de créance négociables						
Bons du trésor et autres effets mobilisables auprès des banques centrales	-	-	-	-	-	-
Autres titres de créances négociables	-	-	-	-	-	-
Obligations						
Obligations d'Etat	-	-	-	-	-	-
Autres obligations	-	-	-	-	-	-
Actions et autres titres à revenu variable						
Opérations de pension	-	-	-	-	-	-
Prêts						
aux établissements de crédit	-	-	-	-	-	-
à la clientèle entreprises	-	-	-	-	-	-
à la clientèle particuliers	-	-	-	-	-	-
Instruments financiers dérivés de transaction						
Instruments dérivés de cours de change	34 428	-	34 428	26 462	-	26 462
Instruments dérivés de taux d'intérêt	34 428	-	34 428	26 462	-	26 462
Instruments dérivés sur actions	-	-	-	-	-	-
Instruments dérivés de crédit	-	-	-	-	-	-
Autres instruments dérivés	-	-	-	-	-	-
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHÉ PAR RÉSULTAT	34 428	-	34 428	26 462	-	26 462

ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE

(en milliers de DH)

	30/06/09	31/12/08
Titres de créance négociables	2 616 806	3 255 732
Bons du Trésor et autres effets mobilisables auprès de la banque centrale	2 458 856	3 145 513
Autres titres de créance négociables	157 950	110 219
Obligations	431 022	1 381 897
Obligations d'Etat	10 758	501 566
Autres Obligations	420 264	880 331
Actions et autres titres à revenu variable	9 461 013	3 453 466
dont titres cotés	3 642 007	3 191 044
dont titres non cotés	5 819 006	262 422
TOTAL DES ACTIFS DISPONIBLES A LA VENTE AVANT DEPRECIATION	12 508 841	8 091 095
dont gains et pertes latents	-	168 330
dont titres à revenu fixe	-	-
dont titres prêts	-	-
Provisions pour dépréciation des actifs disponibles à la vente	83	788
Titres à revenu fixe	79	651
Titres à revenu variable	4	137
TOTAL DES ACTIFS DISPONIBLES A LA VENTE, NETS DE DEPRECIATIONS	12 508 758	8 090 307
dont titres à revenu fixe, nets de dépréciations	-	-

OPÉRATIONS INTERBANCAIRES, CRÉANCES ET DETTES SUR ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

(en milliers de DH)

	30/06/09	31/12/08
Prêts consentis et créances sur les établissements de crédit		
Comptes à vue	4 629 817	2 588 878
Prêts	13 164 027	12 996 549
Opérations de pension	129 719	258 619
TOTAL DES PRÊTS CONSENTIS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CREDITS AVANT DEPRECIATION	17 923 563	15 844 046
Dépréciation des prêts et créances émis sur les établissements de crédit	-	-
TOTAL DES PRÊTS CONSENTIS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CREDITS NETS DEPRECIATION	17 923 563	15 844 046
Dettes envers les établissements de crédit		
Comptes à vue	1 510 336	1 137 310
Emprunts	4 910 067	3 744 393
opérations de pension	1 679 921	1 854 506
TOTAL DES DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CREDIT	8 100 324	6 736 209

GROUPE BANQUE POPULAIRE

COMPTES CONSOLIDÉS AUX NORMES IAS/IFRS
30 JUIN 2009



EXTRAIT DE LA COMMUNICATION FINANCIÈRE

PRÊTS, CRÉANCES ET DETTES SUR LA CLIENTÈLE

(en milliers de DH)		
Prêts Consentis et Créances sur la Clientèle	30/06/09	31/12/08
Comptes ordinaires débiteurs	21 984 226	18 748 216
Prêts consentis à la clientèle	96 911 400	92 007 124
Opérations de pension	-	-
Opérations de location-financement	3 753 301	3 610 052
TOTAL DES PRÊTS CONSENTIS ET CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE AVANT DÉPRECIATION	122 648 927	114 365 392
Dépréciation des prêts et créances sur la clientèle	3 212 869	3 297 700
TOTAL DES PRÊTS CONSENTIS ET CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE NETS DE DÉPRECIATION	119 436 058	111 067 692

(en milliers de DH)		
Ventilation des dettes envers la clientèle par agent économique	30/06/09	31/12/08
Secteur public	7 226 936	3 054 001
Entreprises financières	7 931 082	7 676 141
Entreprises non financières	24 795 956	26 587 082
Autres clientèle	119 360 747	115 744 835
Total en principal	159 314 721	153 062 059
Dettes rattachées	-	-
Valeur au bilan	159 314 721	153 062 059

(en milliers de DH)		
Dettes envers la clientèle	30/06/09	31/12/08
Comptes ordinaires créditeurs	87 316 419	87 370 638
Comptes à terme	55 313 202	49 642 650
Comptes d'épargne à taux administré	13 946 516	13 320 604
Bons de caisse	2 738 584	2 728 167
Opérations de pension	-	-
TOTAL DES DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE	159 314 721	153 062 059

(en milliers de DH)		
Ventilation des dettes sur la clientèle par zone géographique	30/06/09	31/12/08
Maroc	157 869 404	151 937 820
CIB	161 562	169 443
AFRIQUE	407 930	420 795
EUROPE	875 825	534 001
Total en principal	159 314 721	153 062 059
Dettes rattachées	-	-
Valeur au bilan	159 314 721	153 062 059

IMMOBILISATIONS DE PLACEMENT ET D'EXPLOITATION

	30/06/09			31/12/08		
	Valeur brute comptable	Cumul des amortissements et pertes de valeur	Valeur nette comptable	Valeur brute comptable	Cumul des amortissements et pertes de valeur	Valeur nette comptable
Immobilisations corporelles	7 885 863	3 249 738	4 636 125	7 630 554	3 132 943	4 497 611
Terrains et constructions	4 667 939	1 335 598	3 332 341	4 682 153	1 331 636	3 350 517
Équipement, Mobilier, Installations	1 722 124	1 201 834	520 290	1 658 969	1 134 137	524 832
Biens mobiliers donnés en location	201 934	16 186	185 748	109 521	12 660	96 861
Autres immobilisations	1 293 866	696 120	597 746	1 179 911	654 510	525 401
Immobilisations incorporelles	440 265	202 529	237 736	387 668	188 467	199 201
Logiciels informatiques acquis	2 576	-	2 576	-	-	-
Logiciels informatiques produits par l'entreprise	-	-	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles	437 689	202 529	235 160	387 668	188 467	199 201
TOTAL	8 326 128	3 452 267	4 873 861	8 018 222	3 321 410	4 696 812

INFORMATION SECTORIELLE

Bilan	(en milliers de DH)					
	Banque de financement & d'investissement	Banque de détail au Maroc	Sociétés de financement spécialisées	Banque de détail à l'international & Banque off shore	Intra-groupe	Total
Total Bilan	95 762 836	170 329 388	7 813 297	6 061 586	-80 728 361	199 038 746
Éléments d'Actifs						
Actifs financiers disponibles à la vente	12 078 743	2 202 555	4 682	68 018	-1 845 240	12 508 758
Prêts et créances sur les Établissements de crédit et assimilés	21 475 182	71 748 033	172 560	3 845 532	-79 018 744	17 923 563
Prêts et créances sur la clientèle	25 528 441	89 877 622	2 913 703	1 126 518	-10 225	119 436 058
Placements détenus jusqu'à leur échéance	24 127 188	107 218	-	349 998	-	24 584 404
Éléments du Passif						
Dettes envers les EC et assimilés	65 496 955	11 580 411	6 333 127	3 688 298	-78 968 467	8 100 324
Dettes envers la clientèle	16 240 166	141 610 780	19 739	1 445 317	-1 281	159 314 721
Fonds propres	10 322 257	13 265 151	663 966	632 657	-1 889 156	22 994 875
Compte de résultat						
Marge d'intérêt	130 508	2 948 206	187 575	61 821	-11 415	3 316 696
Marges sur commissions	30 356	326 299	68 792	85 834	-37 750	473 531
Produit net bancaire	773 680	3 681 652	256 608	148 348	-439 929	4 420 360
Résultat Brut d'exploitation	184 691	2 547 701	147 914	26 843	-388 999	2 518 150
Résultat d'exploitation	307 053	2 258 700	116 598	63 374	-284 320	2 461 406
Résultat net	55 164	1 702 859	73 280	53 350	-267 875	1 616 778
Résultat net part du groupe	55 167	1 701 258	69 393	39 904	-267 875	1 597 847

GROUPE BANQUE POPULAIRE (GBP) ATTESTATION D'EXAMEN LIMITE DE LA SITUATION INTERMÉDIAIRE CONSOLIDÉE AU 30 JUIN 2009

Nous avons procédé à un examen limité de la situation intermédiaire du Crédit Populaire du Maroc et ses filiales (Groupe Banque Populaire) comprenant le bilan, le compte de résultat, le tableau des flux de trésorerie, l'état de variation des capitaux propres et une sélection de notes explicatives au terme du semestre couvrant la période du 1er janvier au 30 juin 2009. Cette situation intermédiaire fait ressortir un montant de capitaux propres consolidés totalisant 22.994.875 KMAD, dont un bénéfice net consolidé de 1.616.778 KMAD.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession au Maroc. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que la situation provisoire des états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus ne comporte pas d'anomalie significative. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des vérifications analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que les états consolidés, ci-joints, ne donnent pas une image fidèle du résultat des opérations du semestre écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du Groupe Banque Populaire arrêtés au 30 juin 2009, conformément aux normes comptables internationales (IAS/IFRS).

Casablanca, le 25 septembre 2009

Les Commissaires aux Comptes :

Deloitte Audit
A. Benabdelkhalek
Associé

Mazars Masnaoui
K. Mokdad
Associé



BANQUE **POPULAIRE**

FAITE POUR VOUS